

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 14 avril 2023

N° 20 / 2023

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 12 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 3 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 3 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15
Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul
CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Alain
ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE,
Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel
MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.
Absents excusés : Mme Bernadette ALBARET, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu
VILLENEUVE, conseillers municipaux.
Pouvoir : Bernadette ALBARET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.
Secrétaire de séance : Alain ANDRIEUX.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.04.2023
et que la convocation avait été faite le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28.04.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET DU LOTISSEMENT
DES FONTILLES**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2023 du
Lotissement des Fontilles de la Commune qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 21.531,00 €

Dépenses : 21.531,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 12.442,00 €

Dépenses : 12.442,00 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du

chapitre et des opérations pour la section d'investissement, le budget primitif 2023 du lotissement des Fontilles arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 21.531,00 €

Dépenses : 21.531,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 12.442,00 €

Dépenses : 12.442,00 €

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

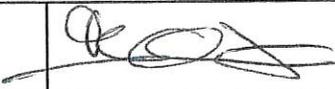
Date de la convocation : 7 Avril 2023

Présenté par le Maire,
 A Saint-Georges, le 14 Avril 2023
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Les membres :

ALBARET Bernadette	
ANDRIEUX Alain	
ANTONY Bernadette	
ANTONY-FALVET Béatrice	
AVENEIN DECHAMBRE Isabelle	
BERTHET Jean-Paul	
BERTRAND-PATIENT Martine	
CASTEL Guillaume	
CHALVET Paul	
GERBERT Angélique	
MALLET Daniel	
MALLET Romain	
MONLOUBOU Jean-Jacques	

NINYEM FOKO-BACHELLERIE Christine	
VILLENEUVE Matthieu	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le **28 AVR. 2023**
et de la publication le**28 AVR. 2023**.....

A Saint-Georges, le ..**28 AVR. 2023**.....

